

À Lyon comme à Paris et à Bruxelles : Une même politique contre les réfugiés

À Lyon se multiplient les mesures contre les sans papiers : obstacles mis à leur régularisation, entraves à la scolarisation des mineurs, Obligations de Quitter le Territoire Français, expulsions, fermetures de squats.

Ces mesures sont l'application de la politique nationale dictée par Macron, lequel contribue aussi à définir la politique européenne de plus en plus hostile aux migrants.

Macron et sa politique migratoire : Un grand débat...

Le 16 septembre, Macron a déclaré vouloir faire de l'immigration une question centrale, et "regarder le sujet en face". Il prépare les élections en se plaçant sur le terrain de Le Pen, légitime ainsi la xénophobie. Début octobre, le gouvernement a organisé un débat au Parlement (sans vote) pour préparer de nouvelles mesures contre les migrants.

... puis 20 mesures xénophobes

Parmi ces mesures annoncées le 6 novembre :

- Chantage à l'attribution de l'aide au développement et des visas à la réadmission, par les pays d'origine, des personnes expulsées de France.
- Renforcer la fermeture des frontières en créant des centres spéciaux aux frontières de l'UE chargés de faire le tri parmi les demandeurs d'asile en renforçant les effectifs de Frontex qui passeront de 1000 à 10000 d'ici 2024 !
- Restreindre l'accès à l'Aide Médicale d'État (AME) et à la Protection Universelle Maladie (PUMa) en instaurant un délai de carence de 3 mois et en excluant nombre de soins de toute prise en charge. Un tel retard met en danger la santé des personnes et rend plus coûteux les soins nécessaires.
- Diminuer les ressources allouées aux demandeurs d'asile en mettant fin au cumul de l'Aide aux demandeurs d'asile (ADA) et du RSA.
- Instaurer un quota annuel en matière d'immigration professionnelle par secteur d'activité et par territoire, selon les besoins du Capital.
- Renforcer le niveau de français exigé (niveau B1 oral + écrit) et la vérification de l'adhésion aux « valeurs de la République ».
- Évacuer les campements dits vétustes avant la fin de l'année sans solution pérenne de logement.
- Ouverture de nouveaux centres de rétention administrative (CRA) dont un supplémentaire à Lyon.

Nombre de ces mesures limitant les libertés pourront être étendues à toute la population (par exemple, la réduction du droit aux soins). **C'est pourquoi la défense des droits des exilés et la défense des acquis sociaux sont indissociables.**

Nous appelons donc à participer

- Au Rassemblement du 20 novembre : « Tous les enfants ont des droits »
18h place Pradel (M° Hôtel de Ville) à l'appel de RESF, Jamais sans Toit, Collège sans frontières Maurice Scève

- À la manifestation du 5 décembre, contre la réforme des retraites
à 10h30 à la Manufacture des Tabacs à Lyon 8ème (métro Sans Souci)

**Régularisation de tous les sans-papiers !
Liberté de circulation et d'installation !**

Une mesure inacceptable concernant l'ADA

Depuis le 5 novembre, la carte de retrait, dont bénéficient les demandeurs d'asile au titre de l'ADA (allocation pour demandeur d'asile), est devenue une carte de paiement, sur décision de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Quelle conséquence ? Celle de priver les demandeurs d'asile d'argent liquide. Ils ne peuvent plus payer les tickets de bus ou d'intercités, la nourriture sur les marchés, dans les épiceries ou magasins dépourvus de terminal de carte de paiement, ni des vêtements d'occasion, ni payer le lavomatique, les cartes d'accès à internet, certains restaurants sociaux, les médicaments. Une partie de l'ADA est dédiée au paiement du loyer pour les personnes en demande d'asile qui ne sont pas hébergées. Or, aucun loyer en France n'est payé par carte bleue. Tout locataire s'acquitte de cette somme par virement bancaire, chèque, ou paiement en liquide. Sans ces moyens, comment le demandeur d'asile va-t-il payer son loyer ? Par ailleurs, une carte de paiement estampillée OFII participe à l'identification des personnes comme étant en demande d'asile, et les stigmatise. Cette mesure affecte particulièrement les personnes concernées.

Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement va mettre fin au cumul entre le RSA, dont peuvent bénéficier les demandeurs d'asile dès la date de leur demande, et l'ADA. Or, L'ADA correspond à 200 euros par mois pour les personnes hébergées et 420 par mois pour les non-hébergés : comment vivre avec si peu ?

Mineurs et jeunes majeurs isolés en danger

Arrivés seuls ici à 14, 15, 16, 17 ans, ces enfants ont connu l'enfermement, la torture, échappés à la mort dans le désert ou en mer... En France, de nouvelles épreuves les attendent :

Mineurs en danger : créé par la loi Collomb, le fichier biométrique AEM (aide à l'évaluation de la minorité), géré par la préfecture centralise les informations (identité, isolement...). Convocations à la PAF, levée de la protection de l'ASE s'enchaînent. Fichés majeurs, sans papiers, ils peuvent recevoir une OQTF, être expulsés.

Mineurs sans école : des centaines de collégiens n'ont pas de place, et la scolarisation des jeunes étrangers devient très difficile. Avec Macron, le "droit à la scolarisation" après 16 ans n'est plus un "droit".

Jeunes majeurs scolarisés ou diplômés (bac pro, mention complémentaire...), voués à la clandestinité : la préfecture leur refuse un titre de séjour, leur interdit de vivre de leur travail...

Une protection pour tous les mineurs ! Une école pour tous ! Des papiers pour tous !

Et la même politique à Lyon :

Expulsion de l'amphi Z

Après plus de vingt mois d'occupation, l'amphi Z a été expulsé le 11 septembre. 150 personnes se sont retrouvées à la rue.

Sursis pour le collège Maurice Scève

Le collège Maurice Scève, désaffecté, est occupé depuis des mois pour permettre à plus de 450 migrants, essentiellement mineurs et jeunes adultes, d'être à l'abri.

La Métropole a demandé à la justice l'expulsion immédiate des migrants. Mais le 24 septembre, le Tribunal d'instance a accordé un délai d'un an avant l'expulsion. Appel a été fait de cette décision.

Et maintenant La Métropole menace de mettre fin, le 15 novembre, à l'aide sommaire que la mobilisation avait obtenu (dont un approvisionnement alimentaire). Une pétition appelle à la poursuite de cette aide, et les autorités à trouver une solution décente pour l'hébergement de ces jeunes exilés.

Collectif de soutien aux réfugiés et migrants Lyon-69 : ActForRef, ATTAC 69, CGT Vinatier, CGT-Éduc'Action 69, Union Départementale CGT, Union Départementale CNT, Collectif Agir Migrants, Collectif Amphi Z, Collectif des étudiantEs étrangerEs, Collectif 69 Palestine, Émancipation-69, FSU 69, LDH 69, Migrations Minorités Sexuelles et de Genre, MRAP LYON 1-4 et 3-7-8, RESF-69, Union Syndicale Solidaires 69, Solidaires EtudiantEs, Solidaires Retraités 69, SUD santé sociaux 69, UJFP Lyon, EELV 69, Ensemble!, France Insoumise Migrations, L'insurgé, Lutte ouvrière, MJCF 69, Nouveau Parti Anticapitaliste, Nouvelle Donne, Parti de Gauche 69, PCF, UPC, Union Communiste Libertaire Lyon, ...